



## APPRENTISSAGE ET AIDES AUX ENTREPRISES : MISE À JOUR DE FICHES PRATIQUES

Le ministère du Travail a publié et mis à jour, le 17 novembre 2021, deux fiches pratiques relatives aux aides versées aux employeurs en cas de conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

### AIDE À L'EMBAUCHE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Une [nouvelle fiche pratique](#) a été publiée par le ministère du Travail, elle porte sur l'aide exceptionnelle au recrutement de demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation. Cette mesure a été mise en place par le [décret n°2021-1404](#) du 29 octobre 2021, et est entrée en vigueur le 31 octobre. Pour rappel, cette aide financière à hauteur de 8 000 euros maximum est valable au titre de la première année d'exécution d'un contrat de professionnalisation conclu entre le 1er novembre 2021 et le 30 juin 2022, et ce avec des personnes d'au moins 30 ans inscrites comme demandeurs d'emploi.

### AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS QUI RECRUTENT EN APPRENTISSAGE

Le ministère du Travail a mis à jour la [fiche pratique](#) concernant l'aide unique aux employeurs d'apprentis. Ce dispositif remplace différentes aides :

- l'aide TPE jeunes apprentis ;
- la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE ;
- l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire ;
- le crédit d'impôt Apprentissage.

Une infographie et un dépliant viennent agrémenter cette fiche, détaillant les montants de l'aide, les modalités de versement, et les conditions à remplir pour bénéficier de cette aide.

Pour rappel, cette aide est valable pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019 dans les entreprises de moins de 250 salariés pour préparer un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac.

<https://www.svp.com/article/apprentissage-et-aides-aux-entreprises-mise-a-jour-de-fiches-pratiques-100011995>